

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date: 29.11.2022
Lieu: Salle de conférence, STEP de Morat, 3286 Montilier
Début: 20h05 Fin: 20h50

Délégués présents: Selon la liste de présence: 12 délégués
Total des voix: 53 voix
Majorité simple: 27 voix

Comité: Colopi Carlo, Morat (sous-région 4)
Erhart Ralph, Mont-Vully (sous-région 1)
Hug Markus, Montilier (sous-région 3)
Jendly Fabian, Ried près Chiètres (sous-région 7)
Mauron Thierry, Courgevaux (sous-région 5)
Sahli Thomas, Münchenwiler (sous-région 6)
Tschachtli Adrian, Chiètres (sous-région 2)

Invités: Bönzli Jörg, Chiètres, commission financière (et délégué)
Hofstetter Schütz Carola, Morat, commission financière
Jaberg Peter, Chiètres, président de la commission de construction

Excusés: Auderset Beat, Ulmiz (délégué)
Employés de la STEP Région de Chiètres
Employés de la STEP Région de Morat

Absents: Hofer Andreas, Wileroltigen (délégué)
Stooss Daniel, Ferenbalm (délégué)

Présidence: Schneider Schüttel Ursula, Morat, présidente
Procès-verbal: Sommer Silvia, Morat, secrétaire
Presse: Käch Margrit, Murtenbieter
Wirtz Jean-Michel, Freiburger Nachrichten

Ursula Schneider Schüttel, présidente, souhaite la bienvenue aux participants de la deuxième assemblée ordinaire des délégués 2022. Elle salue en particulier Carola Hofstetter et Jörg Bönzli (membres de la commission financière) ainsi que les représentants des médias. La commune d'Ulmiz a excusé l'absence de son délégué. Sont également absents les délégués des communes de Wileroltigen et Ferenbalm.

Les délégués ont bien reçu la convocation et l'ordre du jour et aucune objection n'est formulée. La liste des tractanda a été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans l'organe de publication officiel du canton de Berne.

La présidente ouvre officiellement l'assemblée des délégués. Charles Schwaar, Montilier, est proposé comme scrutateur de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

TRACTANDA

1) Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 23 août 2022 – Approbation

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2) Achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA – Approbation

Le message ainsi que le rapport de la commission financière (daté du 19.10.2022) ont été envoyés aux délégués par courrier postal le 08.11.2022, en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

Tout en se référant au message, Ursula Schneider Schüttel explique la proposition du comité aux délégués pour l'achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA. Il s'agit du terrain qui est situé immédiatement à côté de celui de la STEP Région de Morat, les deux parcelles n'étant séparées que par un chemin forestier. Cibolini SA a proposé à l'Association de la STEP de lui vendre cette parcelle. La STEP Seeland Sud a étudié cette proposition (y compris une évaluation externe de la valeur vénale) et est arrivée à la conclusion qu'un tel achat serait opportun pour des raisons stratégiques. Grâce à cette parcelle, on disposera de réserves de terrain pour de futures étapes de traitement, pour la construction prévue d'un bassin d'eaux pluviales et, de manière générale, pour le développement futur de la STEP.

Présentation des coûts, d'après le message:

Prix de vente: CHF 3.7 millions (paiement en deux tranches)
S'y ajoutent: CHF 150'000.-- pour les frais liés à l'achat (notaire et inscription au registre foncier)
Total: CHF 3.85 millions

La relocalisation de l'administration dans le bâtiment Cibolini, compte tenu à la fois des transformations nécessaires et du renoncement à la construction d'un nouveau bâtiment administratif, entraînera une diminution globale des coûts d'environ CHF 0.76 million par rapport au projet initial de la STEP. En revanche, il faudra acquitter un prix d'achat de CHF 3.85 millions pour la parcelle et le bâtiment.

Le comité a décidé l'achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA lors de sa séance du 29.06.2022. Il propose à l'assemblée des délégués d'approuver l'achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA pour un montant de CHF 3.85 millions, à charge du compte d'investissements de l'Association de la STEP Seeland Sud.

En raison du financement autonome, les communes ne doivent pas contribuer à ces investissements.

La Commission des finances (CoFin) s'est également penchée sur ce dossier. Jörg Bönzli prend la parole au nom de la CoFin pour informer les délégués que, afin de clarifier certains points, une séance a eu lieu le 04.10.2022 à la demande de la CoFin avec la présidente de l'Association et le président de la commission de construction. Ces derniers ont pu fournir des informations très complètes. La CoFin estime que les motifs de l'achat ainsi que les coûts sont clairs et compréhensibles; elle les expose dans son rapport.

De plus, l'achat permettrait de construire un nouveau bassin d'eaux pluviales sur la parcelle, pour la "zone stratégique Loewenberg". Une telle construction impliquerait toutefois la démolition du bâtiment qui est aujourd'hui à assainir. Cela entraînerait une perte de volume bâti et des travaux d'assainissement "pour rien", si l'on opte pour la construction du bassin d'eaux pluviales avec un nouveau bâtiment administratif.

La CoFin est d'avis que les coûts substantiels d'une telle opération ne devraient pas être facturés par le biais de l'Association de la STEP, mais, en vertu du principe de causalité, par le projet régional "raccordement de la zone stratégique Loewenberg".

Sous réserve de cet éventuel report de coûts, la CoFin recommande à l'assemblée des délégués d'approuver l'achat de la parcelle de Cibolini SA.

La parole est ensuite donnée aux délégués pour leurs remarques ou questions. Des précisions sont apportées notamment sur les points suivants:

- Avec ses remarques sur le financement du bassin d'eaux pluviales, la CoFin veut rendre les délégués attentifs au fait que le raccordement de la zone stratégique Loewenberg est un projet au

niveau régional et que les coûts, conformément au principe de causalité, devraient être répartis entre les partenaires et non pas entièrement pris en charge par l'Association de la STEP.

- Le permis de construire pour la construction de la STEP Seeland Sud à Montilier, qui comprend aussi la conduite de déversement dans le lac de Morat, a été octroyé. Il n'a pas fait l'objet de nouvelles oppositions.
- Le permis de construire pour la conduite de transport Chiètres - Montilier est encore en suspens; une opposition a été déposée.
- Harald Wild, délégué de la commune de Gurbrü, souligne que cet achat est un excellent investissement pour l'avenir.

Toutes les questions ayant été clarifiées, la présidente procède au vote.

Vote: Achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA

Les délégués acceptent à l'unanimité l'achat stratégique de la parcelle de Cibolini SA pour un montant de CHF 3.85 millions.

Ursula Schneider Schüttel précise encore que les contrats sont déjà prêts et qu'on procédera bientôt à l'établissement des actes notariés.

3) Budget 2023

Le budget 2023, des comptes de fonctionnement et d'investissement, le commentaire correspondant ainsi que le rapport de la commission financière (daté du 19.10.2022) ont été envoyés aux délégués par courrier postal le 08.11.2022, en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

3.1. Comptes de fonctionnement

Ursula Schneider Schüttel présente le budget 2023 des comptes de fonctionnement.

Le commentaire écrit porte sur les comptes suivants:

- **Compte 3130.01 / Etudes, projets, honoraires de tiers:**
Mise à jour de la clé de répartition des frais et diverses études ne pouvant être mises au compte du projet de construction.
- **Compte 3130.02 / Frais bancaires et postaux:**
Paieement éventuel d'intérêts négatifs.
- **Compte 3130.03 / Frais bancaires prêt:**
Frais découlant du financement autonome.
- **Compte 3130.05 / Communication:**
Préparation et mise en œuvre du concept de communication en vue du démarrage de la construction (mandat de communication).
- **Compte 3199.00 / Autres dépenses:**
Participation aux coûts d'infrastructure STEP Région de Morat, assemblée des délégués, imprévus, etc.
- **Compte 3401.00 / Intérêts des engagements:**
Intérêts découlant du financement autonome (prêt de CHF 15 millions).
- **Compte 4632.00 / Contributions des communes, selon budget (Total: CHF 533'000.--):**
La part de chaque commune selon la clé de répartition est affichée dans un tableau spécifique.

3.2. Comptes d'investissement

Ursula Schneider Schüttel présente le budget des investissements 2023, avec la variante qui comprend aussi l'achat de l'immeuble Cibolini.

Le commentaire écrit porte sur les comptes suivants:

- **Compte 5032.00 / Installation d'épuration des eaux usées:**
Du fait du financement autonome, les communes membres de l'Association n'ont pas de contributions aux investissements à verser pour 2023. Les postes de coûts concernant les investissements doivent tout de même être approuvés par l'assemblée des délégués.

- **Compte INV00001 / Planificateur général STEP Seeland Sud:**
Coûts des honoraires avec prise en compte du début des travaux prévu.
- **Compte INV00003 Projet de construction:**
 - Lancement des travaux d'entrepreneurs, planification de la cuve blanche, travaux préliminaires, constructions provisoires, travaux des ingénieurs géomètres, concept de protection incendie, LAA, accompagnement du maître d'ouvrage.
 - Divers paiements d'acomptes lors de la conclusion de contrats pour des équipements électromécaniques.
 - Adaptation du projet - augmentation de capacité et conduite d'accumulateur:
Les frais supplémentaires de CHF 4'223'000.-- (selon l'état du projet de construction 2022) sont pris en compte.
 - Adaptation du projet - délocalisation des bâtiments administratifs et d'exploitation:
La réduction des coûts de CHF 760'000.-- (selon l'état de l'étude de faisabilité 2022) est prise en compte.
 - Début probable des travaux: automne 2023.

Au sujet du compte INV00001 - Planificateur général STEP Seeland Sud, il est précisé, suite à une question, que si le montant total est supérieur à celui du budget 2022, c'est en raison du démarrage des travaux prévu en 2023.

3.3. Rapport de la commission financière

Dans son rapport du 19.10.2022, la Commission financière recommande aux délégués d'approuver le budget 2023 aussi bien pour le compte de fonctionnement que pour les investissements.

3.4. Approbation des budgets des comptes de fonctionnement et d'investissement

Il n'y a pas d'autres questions à clarifier et Ursula Schneider Schüttel procède aux votes.

Vote: Budget 2023 Comptes de fonctionnement

Les délégués acceptent à l'unanimité le budget 2023 des comptes de fonctionnement d'un montant de CHF 533'000.--.

Vote: Compte INV00001 / Planificateur général de la STEP Seeland Sud / Total CHF 560'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement du planificateur général de la STEP Seeland Sud.

Vote: Compte INV00002 / Planificateur général, prestations supplémentaires / Total CHF 40'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement du planificateur général, prestations supplémentaires.

Vote: Compte INV00003 / Projet de construction / Total CHF 6'414'600.--

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement du projet de construction.

Vote: Compte INV00008 / Achat de la parcelle de Cibolini / Total CHF 3'700'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement d'achat de la parcelle de Cibolini.

Vote: Compte INV00009 / frais liés à l'achat de la parcelle de Cibolini / Total CHF 150'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement des frais liés à l'achat de la parcelle de Cibolini.

Ursula Schneider Schüttel remercie les délégués pour l'approbation des investissements prévus en 2023.

4) Information de la commission de construction

Le président de la commission de construction (CC) Peter Jaberg prend la parole.

Il se félicite de l'octroi du permis de construire et du fait qu'il n'y a plus eu d'oppositions. Dans la perspective des préparatifs en vue du début des travaux, la commission de construction devra

probablement se réunir deux fois par mois à partir de début 2023. En outre, les séances de la commission de construction et celles de la direction générale du projet seront regroupées, car les points à l'ordre du jour sont très souvent les mêmes pour les deux organes.

Dans la présentation qui suit sont présentées différentes informations concernant les trois sous-projets et la planification coordonnée:

Construction STEP Seeland Sud

- Le permis de construire a été accordé le 21.09.2022 et est entré en force.
- Les travaux de défrichage seront effectués en janvier / février 2023.
A ce propos, Ursula Schneider Schüttel précise qu'une conférence de presse aura lieu le 12.12.2022, avec des informations détaillées sur le déroulement des travaux. Les représentants des médias présents sont priés d'en tenir compte dans leurs comptes-rendus de l'assemblée.
- Différents travaux préparatoires à la construction sont en cours (projet de réalisation, gestion de la qualité, discussions entre l'entreprise de construction et les fournisseurs d'équipements, mesures en matière de communication).
- Les contrats d'assurances ont déjà été conclus.
- Le début de la construction est prévu pour juin 2023 (après installation préalable des chantiers).
- Centre Loewenberg (sous-projet: fourniture d'eaux épurées pour la production de chaleur et de froid): les travaux sont achevés et la facturation peut se faire.
- Installation photovoltaïque sur le bâtiment: le sous-projet est en cours d'élaboration.

Transformation / démontage STEP Région de Chiètres y.c. station de pompage de Fräschels

- Le dossier du permis de construire a été mis à l'enquête et aucune opposition n'a été déposée. Le permis de construire est attendu pour mars 2023.
- Début des travaux prévu en juin 2023.

Construction conduite de transport STEP de Chiètres - STEP de Montilier

- Tous les droits de conduite (60 exemplaires) ont été finalisés.
- La mise à l'enquête du dossier de demande de permis de construire a été réalisée et a entraîné une opposition, dans laquelle il est proposé de poser une conduite de transport vers la STEP de Bienne. L'Association de la STEP a transmis sa prise de position; nous partons de l'idée que cette opposition sera rejetée. Le permis de construire est attendu pour juillet 2023.
- Début des travaux prévu pour octobre 2023.

Planification coordonnée

Jalon 1: décembre 2025

Sont réalisés:

- STEP Seeland Süd, phase de construction 1 → traitement primaire, traitement des boues, biofiltration
- STEP Région de Chiètres, phase de construction 1 → station de pompage, bassin d'eaux pluviales, élévateur
- Conduite de raccordement STEP de Chiètres - STEP de Montilier → est en exploitation.

Jalon 2: mars 2027

Sont réalisés:

- STEP Région de Chiètres, phase de construction 2 → démontage STEP, construction bassin d'eaux pluviales 2 (ne peut intervenir qu'après l'achèvement du démontage de la STEP de Chiètres), puis mise en exploitation.

Jalon 3: juin 2028

Sont réalisés:

- STEP Seeland Süd, phases de construction 2 et 3 → traitement des micropolluants, digesteur secondaire, démolitions, puis mise en exploitation complète de la nouvelle STEP Seeland Süd.

A la demande de Harald Wild, délégué de la commune de Gurbrü, il est précisé que les adjudications de travaux se font conformément aux règles des marchés publics.

A la fin, Ursula Schneider Schüttel remercie pour les explications données sur le projet de construction.

5) Orientations

5.1. Mise à jour de la clé de répartition en 2023

La clé de répartition des coûts sera actualisée en 2023. Les statuts de l'Association exigent une actualisation régulière. A fin janvier 2023, les questionnaires pour le relevé des données seront envoyés aux communes membres; ils devront être retournés jusqu'à fin avril 2023. L'ingénieur mandaté se tiendra à disposition pour toute question ou demande d'explications.

6) Divers

6.1. Reprise d'investissements par la STEP Seeland Sud

Julia Senti, déléguée de la commune de Morat, demande la parole.

Lors de la dissolution, c'est-à-dire de la reprise de la STEP Région de Morat, des investissements récents auront été effectués (par exemple installation solaire sur le bâtiment d'exploitation, voiture de service, etc.). Julia Senti pose la question de savoir quelle est la procédure de reprise ou de rachat de ces investissements par la STEP Seeland Sud.

La présidente explique que, lors de la création de l'Association de la STEP Seeland Sud en 2016, différentes conventions ont été conclues, en plus des statuts: une convention de planification et de réalisation (STEP Région de Morat, STEP Région de Chiètres et STEP Seeland Sud) ainsi qu'une convention de fusion (STEP Région de Morat et STEP Région de Chiètres). Les reprises sont assez bien réglées dans ces conventions. Ainsi, la STEP Région de Chiètres et la STEP Région de Morat sont responsables de l'entretien et de la maintenance de l'exploitation de leurs installations jusqu'à la dissolution de leur association. En outre, elles se limiteront à faire des investissements utiles à longue échéance.

Enfin, les conventions ont défini une somme de rachat que la STEP Région de Chiètres devra verser à la STEP Région de Morat, en contrepartie du terrain et de la poursuite de l'utilisation de l'infrastructure.

Suite à une remarque de Julia Senti, Ursula Schneider Schüttel précise qu'on peut supposer que la STEP Région de Morat et la STEP Région de Chiètres ne procéderont plus à des investissements qui ne pourraient pas être repris par la STEP Seeland Sud. A cet égard, la coordination devrait bien fonctionner dans les différents organes (direction générale du projet, commission de construction et comités respectifs), d'autant plus que quelques personnes sont membres de plusieurs de ces organes.

La parole n'étant plus demandée, Ursula Schneider Schüttel clôt l'assemblée des délégués à 20h50. Elle invite toutes les personnes présentes à un apéro, au nom de l'Association de la STEP Seeland Sud.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
SEELAND SUD

La Présidente
Ursula Schneider Schüttel

La Secrétaire
Silvia Sommer

